

LETTRE DE L'ADMINISTRATEUR D'EDF N°15



Jacky CHORIN
Administrateur salarié
FO d'EDF

ÉDITO

L'actualité de ces derniers mois est évidemment toujours autant marquée par le projet Hercule. Les salariés se sont à nouveau mobilisés le 10 février et le nombre d'opposants ne cesse de croître. Je ne manquerai pas de l'aborder dans le développement du texte et j'en profiterai également pour ajouter quelques commentaires sur les résultats de notre groupe en 2020.

Je veux surtout profiter de cette lettre pour faire un bilan de la déréglementation électrique et de la manière dont celle-ci a été faite, tout en sachant que le bilan contradictoire que je réclame depuis longtemps avec bien d'autres nous a toujours été refusé par les pouvoirs publics et pour cause : il est vraiment accablant !

Le développement sur ce bilan est sans doute un peu long, mais il m'est apparu important de réexpliquer en particulier aux plus jeunes lecteurs pourquoi l'on en est arrivé là.

Avant de commencer ces développements, quelques réflexions très rapides sur la situation climatique dans quelques pays.

Outre-Atlantique, le Texas a dû faire face à des coupures d'électricité notamment, parce que son parc d'éoliennes très développé avait en partie gelé... En Europe, ce débat a rebondi en Suède où la fermeture de centrales nucléaires s'est accompagnée, lors de la vague de froid, d'importations d'électricité du Danemark à base de charbon, pays si souvent donneur de leçons...

Quant à notre pays, il a été condamné par le juge administratif dans ce qu'on a appelé « l'affaire du siècle » pour ne pas avoir respecté ses engagements en matière de lutte contre les gaz à effet de serre.

Dure leçon pour les ayatollahs verts qui démontre que ce n'est pas en investissant massivement dans les renouvelables, tout en fermant Fessenheim et en voulant baisser la part du nucléaire, qui permet avec l'hydraulique, d'avoir un mix électrique à 90 % décarboné, que nous allons atteindre nos objectifs climatiques !

Pourtant, le président de la République, toujours adepte du « en même temps », multiplie les clins d'œil appuyés aux écologistes : nomination d'une militante antinucléaire au ministère de l'Énergie ; demande par l'intermédiaire de son ex-ministre Elizabeth BORNE d'une étude à RTE pour un mix 100 % renouvelable en 2050, comme si cette hypothèse était sérieuse ; renvoi à l'après-présidentielle d'une décision sur le lancement pourtant nécessaire de 6 EPR... Certes, il est allé visiter les usines de Framatome en rappelant son attachement à l'énergie nucléaire, mais ces mots ne seront certainement pas suffisants pour convaincre les pays qui veulent faire du nucléaire (Inde, Pologne, République tchèque...) de choisir l'EPR si la France elle-même n'y croit pas !

Or, la filière nucléaire, c'est, faut-il le rappeler, 220 000 salariés qualifiés et c'est la troisième filière industrielle de France. Face à cela, la filière éolienne, si souvent citée en exemple comme étant un gisement considérable d'emplois, représente 17 000 salariés ! Alors, évidemment, le propos ne vise pas à opposer les salariés les uns aux autres. Mais il est parfois utile de rappeler les réalités si souvent perdues de vue...

EDF, LE SERVICE PUBLIC, LE MIX ÉLECTRIQUE ET L'EUROPE. COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?

Une fois n'est pas coutume, j'ai choisi de rebondir sur un propos tenu par Jean-Bernard LEVY, lors de son audition au Sénat, le 10 février matin, repris par la presse : « L'Europe ne nous aime pas ».

Je reste évidemment totalement en désaccord sur sa défense du projet Hercule. Mais je suis d'accord avec lui sur le fait qu'EDF, et je dirai plus largement, le service public de l'électricité, ont un sérieux problème avec l'Europe qui n'a eu de cesse, depuis la première directive de 1999, d'affaiblir notre entreprise publique et de remettre en cause notre mix énergétique qui avait l'inconvénient d'être beaucoup plus performant que nos voisins germaniques.

Mais j'ajouterai aussi que ces dispositions européennes que je critique sont également le fruit d'accords des politiques français qui ont renoncé à défendre notre service public. **Aucune de ces directives n'a été prise contre l'avis de la France.** Je n'oublie pas les conclusions du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de Lisbonne le 24 mars 2000, signées par Jacques CHIRAC, président de la République avec le soutien de Lionel JOSPIN, Premier ministre, demandant à la Commission Européenne « d'accélérer la libéralisation dans des secteurs tels que (...) l'électricité » ! C'était là un blanc-seing donné à cette Commission pour déréglementer, un véritable permis d'assassiner le service public, ce dont elle ne s'est pas privée.

Des exemples :

• Le premier concerne le changement du statut juridique d'EDF d'EPIC en SA

En 2004, la loi de changement de statut d'EDF abandonnant son statut d'EPIC* au profit de celui de société anonyme a été dictée par Bruxelles qui contestait le statut d'EPIC au motif principal que ce statut impliquait une garantie de l'État, ce qui empêchait ces établissements publics de faire faillite ! Cette lecture du Traité de Rome, pourtant censé être neutre quant au régime de propriété des entreprises des États membres, a beau être contestable juridiquement ; elle a servi de prétexte au ministre de l'Énergie de l'époque Nicolas SARKOZY pour transformer EDF en SA.

Avec à la clé des conséquences que l'on mesure aujourd'hui. Car si nous étions restés EPIC et donc 100 % public, la question de la mise en concurrence des concessions hydro-électriques ne se serait pas posée, puisque la loi française dite « loi Sapin » exonérait les EPIC des règles de concurrence et que cette solution a été étendue au plan européen par la directive concession. C'est la transformation d'EDF en SA qui a amené ensuite l'État à supprimer, dans la loi sur l'eau de 2006, le droit de préférence pour le concessionnaire sortant, loi qu'il n'a cependant pas pu mettre en œuvre du fait de l'opposition résolue des salariés et des élus locaux. Et c'est ensuite la non-application de cette loi qui a amené la Commission à mettre en demeure le Gouvernement français de respecter ses propres textes. Le rappel de l'Histoire est cruel. . .



NOUVEAU
STATUT

Sur cette question du statut d'EDF, ma Fédération et moi-même, nous nous étions opposés en 2004 à ce changement de statut suivi par une ouverture du capital au privé de 15 %. Que n'avons-nous pas alors entendu ? Cette ouverture du capital devait permettre à EDF de se développer et ceux qui étaient contre étaient des « ringards » repliés sur une vision passéiste de notre entreprise !

Plus de 15 ans après, avec plus de 20 milliards d'euros de dividendes versés et 14 milliards de pertes de valeurs liées à des investissements internationaux hasardeux, qui peut prétendre que ce changement de statut était une décision judicieuse ? Où sont passés tous les donneurs de leçons de l'époque ?

* Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial



Pourtant, l'argument avancé par les quelques défenseurs d'Hercule qui du reste sont de moins en moins nombreux, c'est qu'il faut qu'EDF multiplie les investissements notamment dans les renouvelables. En 2004, l'objectif était de devenir un acteur de taille dans le gaz ! Manque de lucidité de la part de l'équipe dirigeante du moment, alors que la priorité climatique s'imposait pourtant partout. Quinze ans après, que reste-t-il de cette stratégie gazière ? Si ce n'est beaucoup de pertes de valeur et un développement décevant. . .

Cela n'a cependant pas empêché l'argument de la course à la taille de nous revenir aujourd'hui, avec cette fois-ci le développement des renouvelables, censé être le nouvel Eldorado . . . Peu importe que ces énergies ne contribuent en rien à la sécurité d'approvisionnement ; il nous faut foncer comme si notre avenir en dépendait. Les renouvelables, vous dis-je . . .



Certains n'ont décidément tiré aucune leçon de l'Histoire !

• Le second élément concerne les modalités d'ouverture du marché de l'électricité.

Là encore, il y aurait beaucoup à dire que ce soit avec la stratégie quasi obsessionnelle de la Commission Européenne à l'encontre d'EDF, mais encore des lâchetés et des volte-face des politiques français, adorant aujourd'hui ce qu'ils avaient voué aux gémonies hier, avant de critiquer la mise en œuvre de décisions qu'ils avaient pourtant soutenues. . . Je pourrais multiplier les exemples.

Je me souviens par exemple qu'avant l'adoption de la première directive déréglementant l'électricité, le parti socialiste par la voix de Laurent FABIUS avait déposé en 1996 une motion de censure contre ce texte en reprenant largement les critiques des syndicats dont FO. Quelques années plus tard, cette gauche au pouvoir devenue « plurielle » votait avec enthousiasme la loi du 10 février 2000, loi présentée comme incarnant « une transposition de gauche ». Pourtant, elle ouvrait l'électricité à la concurrence pour les très grands consommateurs et elle obligeait EDF à rendre indépendant le réseau de transport, qu'elle avait racheté à l'État en 1997, en créant RTE, conçu comme devant n'avoir aucune synergie avec sa maison-mère. . . C'était le début du démantèlement d'EDF !

Pour la galerie et pour ceux qui faisaient semblant, cette loi était baptisée « loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ». Pourtant, le ver était dans le fruit et l'accord de Lisbonne, cité plus haut, allait être le coup de grâce. Et, dès 2003, dans la foulée de cet accord, une nouvelle directive a prévu l'ouverture totale des marchés en 2007 et la filialisation du distributeur.

Pourtant, la France avait des prix de l'électricité beaucoup plus compétitifs que les pays alentour et notamment l'Allemagne. Mais l'ouverture des marchés a eu lieu à un moment où il y avait surproduction et où les prix de marché étaient bas. Et cela permettait à ses défenseurs de faire croire aux plus naïfs que la concurrence ferait baisser les prix.





Patatras ! Dès que ce fameux marché s'est retourné, les gros industriels électro-intensifs qui avaient été les chantres zélés de la déréglementation se sont plaints à l'État, en agitant la menace de fermeture de leurs usines. Socialisation des pertes et privatisations des profits, un vieux classique !

C'est cela qui a amené en 2007 le TARTAM (tarif de retour), qui permettait à ces entreprises de revenir à un tarif régulé. Ce TARTAM était une provocation par rapport à Bruxelles, puisque ce texte était directement contraire aux directives de déréglementation que la France avait adoptées.

La Commission Européenne contesta donc cette mesure et c'est dans ces conditions et pour éviter une condamnation certaine de la France, qu'on arriva à cette loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) de 2010, dans laquelle EDF fut sacrifiée.

Pour sortir de ce contentieux sur les électro-intensifs que la France était sûre de perdre, l'Europe obtint en effet qu'EDF partage « la rente nucléaire » avec ses concurrents en mettant à la disposition de ceux-ci, en fonction de leurs intérêts, 100 TWh : c'est la fameuse ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique). Le prix de cette ressource était fixé par une Commission dite « Champsaur » qui avait adopté un prix « politique » à 40 euros porté à 42 euros en 2012. Depuis, et alors même que la loi NOME prévoyait que le prix devait augmenter en fonction de certains paramètres, le décret devant fixer ses modalités n'a jamais pu voir le jour, Bruxelles faisant tout pour « saboter » ce texte . . . Mission accomplie : il n'y a pas eu d'augmentation depuis 9 ans !

Parallèlement, la loi NOME a laissé perdurer les tarifs réglementés de vente (TRV) pour les clients domestiques, mais en imposant que ce tarif soit « contestable » par les concurrents. Dit autrement, alors que le droit de la concurrence était censé permettre d'avoir les prix les plus bas, ce texte est interprété par le Gouvernement comme imposant une augmentation des TRV chaque fois que les alternatifs ont des surcoûts par rapport à EDF. On croit rêver . . . **Même l'Autorité de la Concurrence a trouvé que la pilule était contraire aux règles de cette concurrence¹**, mais rien n'y a fait !

Voilà la situation dans laquelle la France s'est mise !

La France a voté la concurrence, mais elle ne veut pas en assumer les conséquences, pas plus pour les consommateurs domestiques que pour les industriels, car elle sait que ses conséquences seraient néfastes . . .

Alors, elle a choisi la voie la plus simple : celle de pénaliser EDF, son opérateur historique en inventant ce mécanisme infernal qu'est l'ARENH visant à créer une « concurrence » artificielle plutôt que de remettre en cause frontalement cette concurrence dont elle voyait pourtant que c'était une impasse ! Le piège s'est ainsi refermé sur EDF.

Cet ARENH est, en effet, totalement asymétrique. Il bénéficie outrageusement aux alternatifs ; ceux-ci n'ont d'ailleurs fait, contrairement à ce qui avait été prévu en 2010, aucun investissement dans des moyens de production propres.

Et maintenant, pour « sortir » de cette ARENH, il nous faudrait à nouveau sacrifier EDF en nous coupant encore plus en morceaux avec le projet Hercule, qui prévoit une sorte d'ARENH généralisée. Ce sera quoi la prochaine fois ?

Je note d'ailleurs — et ce n'est pas le moindre des paradoxes — que cela intervient au moment où la politique de concurrence mise en œuvre par la Commission Européenne est de plus en plus contestée.

¹ Avis du 25 mars 2019. Pour elle, la « contestabilité au sens du droit de la concurrence, signifie seulement qu'un opérateur aussi efficace que le producteur régulé doit pouvoir pratiquer le même prix que lui sans subir de pertes », et refuse que cette « contestabilité » soit « appréciée à partir du coût des concurrents ».



Cette politique de la concurrence est contestée sous l'angle juridique. On l'a montré avec l'Autorité de la Concurrence (avis du 25 mars 2019 précité), mais c'est encore plus fort lorsqu'on examine la définition du marché pertinent pour apprécier le cadre à partir duquel s'apprécie le droit européen de la concurrence dans ce secteur. C'est ainsi que dans deux études du 2 décembre 2020 et du 5 février 2021, **la Lettre « Géopolitique de l'Électricité » a démontré que ce marché pertinent correspondait en réalité à la Plaque « France/Allemagne/Benelux », cadre d'appréciation dans lequel EDF « ne sera plus en position dominante »**² ajoutant « qu'aucune dérogation au droit de la concurrence n'est nécessaire pour bâtir l'avenir d'EDF qui peut et doit se décider à Paris ».

Cette politique de la concurrence est même contestée par certains économistes pourtant favorables au marché. En témoigne par exemple **un très récent article d'un ancien haut fonctionnaire européen, Bruno ALOMAR, d'autant plus intéressant qu'il travaillait dans les Directions Générales de l'Énergie et de la Concurrence**³. Dans un article intitulé « Toute l'action communautaire ne peut se réduire à la protection de la concurrence », il regrette que sur la réforme d'EDF, « l'UE place l'essentiel de ce sujet majeur sur le sceau du droit de la concurrence ». Il ajoute que « pourtant, il est clair que l'avenir d'EDF (. . .) doit être envisagé à l'aune de critères autres que la seule concurrence ; la souveraineté et l'indépendance énergétique, la question du climat et donc la place du nucléaire comme énergie décarbonée, l'aménagement du territoire, l'emploi, etc. ». Il conclut qu'en « donnant le sentiment que la réforme d'EDF ne doit être envisagée qu'au prisme de la concurrence, l'UE accrédite l'idée qu'elle est incapable de s'élever au niveau de complexité qu'exigent les politiques publiques ».

Chacun le voit, nous sommes bien à un moment charnière de l'histoire de notre belle entreprise et rien n'est inéluctable.

Pour ma part, je considère que cette ouverture des marchés est une catastrophe et qu'il faut l'arrêter. Ce qu'il faut, ce n'est pas de rajouter des rustines supplémentaires à un système à bout de souffle, mais il faut renverser la table et en revenir à des valeurs de service public.

À titre personnel, je rêve de voir notre gouvernement et nos élus considérer l'électricité comme un bien suffisamment essentiel à l'image d'un De Gaulle en 1966, qui a obtenu, au travers du « compromis de Luxembourg », qu'un État puisse exercer un droit de veto quand ses intérêts vitaux sont en jeu !

Le propos peut sembler utopique, mais ne nous y trompons pas : tous ceux qui défendent Hercule ne vont faire qu'apporter une pierre supplémentaire dans ce chemin entamé depuis 2000 du démantèlement d'EDF.

Et seuls les naïfs peuvent croire que la Commission Européenne s'arrêtera là : les TRV pour les clients domestiques restent dans son collimateur et elle ne s'arrêtera pas tant qu'elle n'aura pas mis EDF complètement en morceaux, scellant la fin de ce champion national, sacrifié par la lâcheté des gouvernements successifs, qui ont donné à cette Commission les armes pour mettre en œuvre son projet !

² <https://www.geopolitique-electricite.fr/>. À noter que le Directeur de la Publication est Lionel TACCOEN, ancien chef de Mission Europe d'EDF.

³ [Le figaro.fr](http://lefigaro.fr), 25 février 2021.



• Le troisième élément concerne le mix énergétique.

Peu de gens le savent. **Mais l'Europe ne peut juridiquement imposer ses choix en matière de politique énergétique**⁴. Certes l'article 194 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne prévoit comme principe que l'un des objectifs européens est de « promouvoir le développement des énergies nouvelles et renouvelables », mais il prévoit dans le même temps que les mesures d'application prises à ce niveau « n'affectent pas le droit d'un État membre de déterminer les conditions d'exploitation de ses ressources énergétiques, son choix entre différentes sources d'énergie et la structure de son approvisionnement énergétique ».

C'est pourtant ce qu'elle fait en imposant des objectifs d'énergies renouvelables sans cesse plus importants : en 2009, une directive prévoyait un objectif de 20 % d'énergie renouvelable en 2020 sur la consommation finale d'énergie et en 2021, ce chiffre est passé à un objectif de 27 % dans la consommation de l'UE en 2030 !

Ces objectifs, déclinés en France par la loi de transition énergétique, sont totalement absurdes et contraires à l'objectif climatique. **Car ce qui compte pour le climat, ce sont bien les émissions de carbone**, ce qui implique de tenir compte des efforts de chaque pays pour y arriver compte tenu de son mix énergétique national. Pourtant aujourd'hui, on a dépensé dans notre pays 121 milliards d'euros de soutien public pour les ENR sans atteindre nos objectifs de lutte contre les GES (Gaz à effet de serre), et alors même que notre électricité est déjà à 90 % décarbonée. Quelle gabegie !



À la vérité, ce sont nos voisins allemands qui ont œuvré activement pour promouvoir le développement des énergies renouvelables et refuser de mettre en avant des objectifs bas-carbone.

Ce problème, on le retrouve dans la taxonomie européenne, classification qui conditionne l'accès aux financements et donc aux investissements, considérés comme durables et permettant d'atteindre les objectifs climatiques de l'Europe. Les Allemands veulent éliminer le nucléaire de cette taxonomie, on comprend pourquoi ! Cela serait un nouveau scandale s'ils y parvenaient. C'est pourquoi je soutiens pleinement le courrier de l'Interfédérale adressé à la Présidente de la Commission Européenne le 2 février 2021 demandant que le nucléaire soit inclus dans cette taxonomie.

Alors oui, que ce soit avec la transformation du statut d'EDF, que ce soit avec la mise en œuvre d'une concurrence asymétrique au détriment de l'opérateur national ou que ce soit avec la mise en œuvre d'orientations excluant la place du nucléaire dans l'atteinte des objectifs climatiques, tout a été mis en œuvre par la Commission Européenne pour affaiblir EDF, entreprise nationale publique plébiscitée par les Français.

Mais comme je l'ai démontré, il ne faut pas oublier que cela s'est fait grâce à la complicité des dirigeants français successifs, qui ont renoncé à défendre efficacement ce fleuron national.

HERCULE, OÙ EN EST-ON ?

Comme je l'ai dit dans l'édito, l'opposition à ce projet de banque d'affaires grandit et c'est évidemment la caractéristique principale de la période. À part les éternels « godillots » du groupe LREM dont le nombre s'est d'ailleurs singulièrement réduit, il ne reste plus grand monde pour soutenir ce projet. L'action résolue de l'Interfédérale qui a œuvré inlassablement depuis plusieurs mois pour expliquer les enjeux de ce projet y est évidemment pour beaucoup. L'unité des syndicats — y compris au niveau confédéral —, qui a trouvé écho au Conseil d'Administration de décembre 2020 par une déclaration commune des six Administrateurs salariés demandant le retrait du projet est aussi un aspect très important.



⁴ De son côté, la Cour de Justice de l'Union Européenne, statuant le 22 septembre 2020, a rejeté un recours de l'Autriche contestant l'aide d'État du Royaume-Uni pour la centrale d'Hinkley point C : « un État est libre de déterminer les conditions d'exploitation de ses ressources énergétiques, son choix entre différentes sources d'énergie (...) sans exclure que ce choix puisse porter sur l'énergie nucléaire ».

Et puis, élément nouveau, plusieurs anciens dirigeants d'EDF — et non des moindres — sont à leur tour sortis de leurs réserves et ont dénoncé ce projet dans Le Monde.

Dans ce contexte, l'audition du Président d'EDF dans les deux Assemblées le 10 février, puis celle du ministre Lemaire au Sénat, ont à nouveau démontré les inquiétudes des élus de la République et leur attachement au service public national.

Que retenir de tout cela ?

D'abord, je note que personne n'a défendu le bien-fondé du maintien de la loi NOME avec cet ARENH mortifère, ni demandé qu'on ouvre à la concurrence les concessions hydrauliques. Ces deux points sont importants, car on ne le dira jamais assez, l'ARENH a été mis en place par une loi de 2010 et l'ouverture des concessions hydro-électriques à la concurrence par une loi de 2006. L'action d'explication des syndicats a donc payé.

Ensuite, je note que l'immense majorité des parlementaires a contesté parfois vivement le projet Hercule et partagé la position de l'Interfédérale selon laquelle ce projet constitue en réalité un nouveau démantèlement du service public.

Face à cela, le ministre a expliqué que la négociation avec Bruxelles était « difficile », sans donner plus de précisions. Mais on comprend que les débats portent sur le degré de démantèlement d'EDF, à savoir le rôle d'EDF Bleu par rapport à EDF Vert, mais aussi à EDF Azur. La ministre POMPILI avait aussi indiqué que la situation des électro-intensifs posait problème.

Bref, au lieu de renverser la table et de défendre vraiment son opérateur national, on négocie « la longueur des chaînes », en attendant le prochain renoncement.

Au moment où ces lignes sont écrites (24 février), nous sommes dans l'ignorance de l'issue de cette négociation. Mais ce qui est sûr, c'est que, quoi qu'il en soit, **il nous faudra continuer à tous les niveaux à exiger de nos gouvernants qu'ils remettent au cœur de leur politique la défense du service public et notamment celui de l'électricité, bien essentiel.**

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES RÉSULTATS ET LES PERSPECTIVES D'EDF

Un mot enfin des résultats d'EDF rendus publics il y a quelques jours.

Comme l'indique le Communiqué de presse du 18 février, ils ont « démontré la résilience du groupe EDF tant sur le plan opérationnel que financier ». Dit autrement, sans la COVID, l'EBITDA aurait progressé de 6,2 %, ce qui n'est pas rien. À noter que la production nucléaire a été meilleure qu'escomptée grâce à une formidable mobilisation des équipes. Mais les bons résultats sont aussi là dans l'hydraulique, le commerce et les services notamment.



Face à cela, EDF a décidé de verser un dividende avec un taux de distribution cible entre 45 et 50 % du résultat net courant pour 2021 et 2022.

Quand bien même, celui-ci est assorti de la possibilité de le verser en actions, ce que l'État a accepté pour cette année, je considère que le versement de ce dividende est incongru dans une période où le management ne cesse de dire que notre entreprise est en difficulté et où nous devons faire face à des investissements massifs. Cela est d'autant plus incompréhensible que le salaire national de base est lui, quasiment gelé et que les salariés sont les premières victimes de la réduction des charges opérationnelles !

Dans ce contexte, l'annonce par l'entreprise d'une augmentation de l'objectif de capacité d'énergie renouvelable installée de 50 à 60 GW à l'horizon 2030 de même que les propos du président LEVY exprimant qu'avec Hercule, on pourrait atteindre 100 GW, indiquant qu'à défaut, EDF serait en « seconde division », soulèvent diverses interrogations.

Je note d'abord que la situation de l'entreprise est jugée suffisamment saine pour que son Président annonce dès maintenant une augmentation de ses ambitions dans le renouvelable (de 50 à 60 GW), alors même que nous sommes déjà l'un des plus gros investisseurs parmi les entreprises françaises puisque nous consacrons 15 Milliards par an à notre développement.



Je note ensuite que ces objectifs de renouvelable, de 60 ou de 100 GW, ne précisent pas la part qui revient à la France et celle à l'étranger et qu'il s'agit de capacité installée. Or, pour la France, le plan solaire c'est déjà 30 % du marché, pour les éoliens offshore, on a 4 parcs sur 7 et une part non négligeable de l'éolien terrestre... Dans ces domaines, la question est d'ailleurs moins financière — les projets étant souvent cofinancés — que celle de leur acceptabilité par les populations. Et afficher de nouveaux objectifs sans cesse plus ambitieux est une chose, parvenir à les mettre en œuvre est une autre...

Et puis, on l'oublie trop souvent, cette course aux renouvelables modifie l'ADN d'EDF. Jusqu'à présent, il s'agissait pour notre entreprise de développer et d'exploiter les meilleurs moyens de production disponibles (thermique, hydraulique, nucléaire) **permettant de combiner l'objectif d'assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays et le progrès social avec un statut du personnel avancé.**

Avec les renouvelables (éolien et solaire), la logique change. Il ne s'agit plus de sécurité d'approvisionnement, il ne s'agit même pas de répondre à un objectif climatique, car notre mix électrique est déjà décarboné, il s'agit seulement de respecter des objectifs politiques. Il ne s'agit pas non plus de progrès social, EDF — comme les autres opérateurs — refusant d'appliquer le statut à ces salariés.

Ce n'est donc pas d'une continuité dont il s'agit, mais bien d'une rupture, tant au plan des principes qu'au plan social.

Alors évidemment, on m'objectera qu'EDF ne peut rester à l'écart de ce mouvement du moins en France, car EDF se doit d'être présent sur tous les moyens de produire cette électricité dès lors que ce choix — aussi critiquable soit-il — a été décidé par les politiques. J'en suis évidemment conscient et c'est pourquoi j'ai voté en faveur du Plan Solaire et des projets éoliens offshore en France, **mais je continue à revendiquer que les travailleurs produisant cette énergie bénéficient du statut des IEG et ceci, quelle que soit l'énergie qu'ils produisent et à soutenir qu'en l'absence de solution réelle de stockage, l'avenir passe d'abord et toujours par des moyens de production pilotables.**



Quant à la situation des ENR à l'International, elle est — à mes yeux — très différente sur le plan des principes. Car quel salarié d'EDF est prêt à sacrifier cette belle entreprise pour courir après les pétroliers et investir encore plus dans différentes parties du monde comme c'est le cas aujourd'hui au Chili, aux Émirats ou aux USA ? Où est le vrai projet industriel derrière tout cela ?

Je préfère, pour ma part, être en première division pour le service public en France, défendre nos concessions hydrauliques, préparer l'avenir avec le nucléaire, mais aussi avec toutes les opportunités de demain (véhicules électriques, hydrogène bas carbone, réglementation environnementale dans le bâtiment, opportunités offertes par Linky...). Car c'est bien sur notre manière de rendre un service public de qualité en France que nous serons jugés par nos concitoyens.

Quant à la course à la taille, elle me rappelle la période de 2004 et les arguments prétendant « justifier » la mise en Bourse d'EDF. On en connaît maintenant les résultats. Ne refaisons pas deux fois la même erreur !